

*Communiqué de presse***« Journée portes ouvertes » dans les hébergements pour requérants d'asile du Canton de Fribourg**

**Fribourg, le 26 septembre 2008** - Les autorités et les médias ont eu la possibilité ce jour d'obtenir un aperçu du suivi, de l'encadrement et de l'hébergement de requérants d'asiles et de personnes admises à titre provisoire. ORS Service AG accomplit le mandat global pour le compte du canton de Fribourg depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Sa mission s'étend de l'accueil des personnes attribuées au canton jusqu'au conseil en vue du retour.

Les nouvelles exigences légales entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ont nécessité une adaptation du concept cantonal pour l'encadrement des requérants d'asile et des personnes admises à titre provisoire dans le canton de Fribourg. Après l'appel d'offre de mai 2007, le Conseil d'Etat a confié le mandat global à ORS Service AG.

**Encadrement de plus de 1300 personnes**

Les tâches principales de ORS Service AG sont l'accueil, l'encadrement et l'hébergement des requérants d'asile dans les diverses structures ainsi que l'exécution des programmes de formation et d'occupation. Au total, dans le canton de Fribourg, plus de 1300 personnes sont hébergées dans l'un des quatre foyers, des logements collectifs ou des appartements individuels. La Confédération attribue au canton de Fribourg 3,3% de tous les requérants d'asile.

Diverses activités structurent la journée dans un centre de premier accueil. Par exemple, les requérants d'asile doivent faire eux-mêmes leurs courses et la cuisine. Ils disposent pour cela d'une contribution financière. Par ailleurs, des programmes d'occupation et de formation offrent aux requérants d'asile et aux personnes admises à titre provisoire la possibilité d'améliorer leurs connaissances linguistiques, de découvrir les méthodes de travail en Suisse et de se préparer à entrer sur le marché de l'emploi.

**Maintenir la capacité au retour**

Une partie de la mission d'encadrement consiste à maintenir la capacité au retour des personnes concernées. L'objectif est de conserver leurs perspectives d'avenir et leur capacité d'intégration dans leur patrie. La communication d'informations sur les aides au retour et les projets de ce type ainsi que la sensibilisation précoce et le conseil sur le thème du retour sont effectués directement dans le cadre du travail d'encadrement quotidien ou dans le bureau prévu à cet effet.

A tout moment, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire sont appelés à prendre leurs responsabilités. Cette démarche est particulièrement importante lorsque ces personnes passent à l'hébergement individuel au cours de la deuxième phase, après avoir été accueillies dans les centres d'accueil durant la première phase. Elles vivent alors dans leur propre appartement ou dans des communautés.

**Contact**

Service de l'action sociale, M. François Mollard, chef de service, Route des Cliniques 17, 1700 Fribourg, Tél. 026 305 29 90, [mollardfr@fr.ch](mailto:mollardfr@fr.ch) ou [www.fr.ch](http://www.fr.ch)

ORS Service AG, M. Eric Jaun, directeur, Forchstrasse 45, case postale, 8032 Zurich, Tél. 044 386 67 67, [ejaun@ors.ch](mailto:ejaun@ors.ch) ou [www.ors.ch](http://www.ors.ch)